

Privilège—M. Jarvis

Depuis octobre qu'on nous répète: «Oh! non, nous n'allons pas tremper les mains là-dedans, on nous accuserait d'intervenir dans le travail de la police. Eh bien moi je dis que si. Ils interviennent dans le travail de la police et des services de sécurité. C'est ce qu'ils font actuellement dans le cas du député de Leeds. Au premier ministre qui nous a dit en Chambre que nous portons atteinte à la sûreté de l'État si nous ne faisons pas ce qu'on nous demande, au vice-premier ministre qui a terminé sur une menace à l'endroit de tous les députés, je réponds qu'ils ne m'influencent pas le moins du monde.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Si la bande d'en face persécute le député de Leeds, je serai à côté si jamais il va en prison, comme tous les députés de mon parti.

Le vice-premier ministre a eu aujourd'hui le culot de nous dire que les choses n'en resteraient pas là. En d'autres termes, qu'ils n'en ont pas encore fini avec leurs brefs, avec leurs perquisitions, avec les media. «Vous aurez de nos nouvelles», nous a-t-il lancé. J'ai bien l'honneur de lui dire ce qu'il peut aller se faire faire. Je ne le dirai pas en Chambre, monsieur l'Orateur, mais ce n'est pas comme le vice-premier ministre que je conçois nos droits.

Des voix: Bravo!

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je veux traiter de la raison même qui a amené à poser la question de privilège, parce que c'est la même qui avait motivé la question soulevée lorsque le solliciteur général (M. Blais) a été nommé à ses fonctions actuelles. Interrogé à cette époque sur l'enquête Keable et l'enquête McDonald, il avait répondu par le silence. Par un refus catégorique de traiter de la question, il avait prétexté qu'il s'agissait d'affaires dont un autre organisme ou une autre commission étaient saisis. Mais par la suite, le solliciteur général lui-même avait dû revenir sur cette décision. Or, il prend aujourd'hui la même décision exactement. Il refuse de répondre quoi que ce soit sur l'affaire du député de Leeds (M. Cossitt) et sur ce qui la concerne.

Il faut absolument que le gouvernement réponde quand il lance un mandat aussi lourd de conséquences, car il s'agit non seulement des bandes vidéo mais des bandes d'origine de Global et CTV. Le principe de la liberté de parole touche cette question de si près que le solliciteur général se doit à coup sûr de répondre sans induire involontairement la Chambre en erreur. Quand je dis induire involontairement la Chambre en erreur je veux dire ne pas répondre aux questions sous prétexte qu'il y va de la sécurité nationale.

J'ai d'abord demandé aujourd'hui qui a décerné ces mandats, est-ce le bureau du solliciteur général? A première vue, ce ne semble pas une question qui puisse mettre en péril la sécurité nationale. J'ai ensuite demandé si les légistes de la Couronne avaient donné une opinion juridique relativement aux droits et aux privilèges des députés vis-à-vis de la loi sur

les secrets officiels. Encore une fois, on a refusé de nous répondre. Le ministre ne veut même pas dire si on lui a communiqué une opinion juridique pertinente relativement aux mesures qui avaient été prises.

Encore une fois nous nous butons à un refus global d'aborder la question. Le gouvernement ne peut pas s'en tirer comme cela. On peut refuser de répondre à une question, mais il y aura des conséquences politiques si un gouvernement refuse jour après jour de répondre à des questions de ce genre sous prétexte qu'il ne les aime pas. On porte atteinte à mes privilèges, monsieur l'Orateur, aux privilèges de tous les députés de la Chambre quand on refuse, non pas de répondre à une seule question, mais de répondre à toutes les questions posées sur l'ensemble d'une affaire. C'est exactement ce que le solliciteur général a fait dans le cas des questions dont les commissions d'enquête McDonald et Keable ont été saisies, et c'est exactement ce qu'il a encore fait aujourd'hui à la Chambre. Il a tout simplement refusé de répondre aux questions touchant cette affaire.

Pouvons-nous dorénavant poser d'autres questions touchant un député de la Chambre? Il semblerait que ce soit la position du solliciteur général. Il devra faire face aux conséquences politiques qu'aura son refus de répondre à ces questions. Du point de vue des privilèges, je prétends que c'est une atteinte à nos privilèges quand un ministre refuse globalement de répondre, et, nous dit en fait: «Je ne répondrai à aucune question à ce sujet.» C'est manquer complètement à son devoir envers les députés de la Chambre et à ses responsabilités comme ministre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il reste peu à faire, sinon analyser certains des motifs qui ont déclenché cette attaque du gouvernement contre le député de Leeds (M. Cossitt).

● (1612)

Je me souviens parfaitement que, tout récemment, on a parlé au premier ministre (M. Trudeau) du député de Leeds et qu'il a fait une réponse dans le ton de cette expression qu'il avait une fois employée à la Chambre et a été interprétée ensuite d'une façon toute différente. A propos du député de Leeds, le premier ministre a répondu à peu près «Fuddle duddle» mais dans les termes originels de l'expression.

Domage que tous les députés d'en face aient disparu. Le solliciteur général (M. Blais) a disparu. Le vice-premier ministre (M. MacEachen) a disparu. Où sont-ils tous passés? Est-ce qu'il sont tous partis dans l'Ouest? Après tout, il y a là-bas un pèlerinage. Moi qui représente une circonscription de Saskatchewan, je déplore que le ministre représentant la Saskatchewan soit ici avec ceux qui ont été laissés derrière. Je m'élève contre cette insulte à ma province. Où sont-ils tous passés? Ils se sont envolés?